Partena
PROFESSIONAL

# DÉMARRER UNE PROFESSION LIBÉRALE OU INTELLECTUELLE



Démarrer une profession libérale ou intellectuelle en 5 étapes simples

# VOTRE ENTREPRISE EN 5 ÉTAPES SIMPLES.

**Que vous souhaitiez travailler comme infirmière, comptable ou architecte, vous êtes impatient de vous lancer dans cette nouvelle aventure ! Mais... vous avez encore quelques questions. Comment y répondre ? De quoi avez-vous besoin ? Dans ce guide, nous vous indiquons les 5 étapes à suivre pour bien démarrer en tant qu'indépendant dans une profession libérale.**

Vous y trouverez des réponses aux questions essentielles que se posent tous les starters :

- Comment préparer un business plan efficace ?
- Comment gérer les aspects financiers de votre entreprise ?
- Quels statut et forme juridique adopter pour votre entreprise ?
- Comment demander votre numéro BCE et activer votre numéro de TVA ?
- De quelles assurances avez-vous encore besoin ?
- Comment constituer votre pension pour plus tard ?

En résumé, ce guide est une source précieuse d'informations et de conseils. Nous vous souhaitons une bonne lecture et un excellent démarrage !

# AVANT DE VOUS LANCER

**Prenez un moment pour réfléchir à quelques éléments essentiels avant de vous lancer dans la création de votre propre entreprise.**

## Vérifiez si vous remplissez les conditions :

Vous souhaitez vous lancer comme entrepreneur en Belgique ?

**En Belgique, il n'est plus nécessaire de prouver les connaissances de gestion de base. À Bruxelles et en Wallonie, certaines activités nécessitent toutefois un diplôme attestant des compétences professionnelles.**

Vérifiez alors bien que vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous êtes majeur(e).
- Vous êtes de nationalité belge ou êtes ressortissant d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE).
- Vous n'est pas ressortissant de l'EEE ? Vous avez alors besoin d'une carte professionnelle.
- Vous jouissez de vos droits civiques : vous n'avez jamais été condamné pour fraude ni en faillite pour faute grave.
- Vous êtes capable d'entreprendre sur le plan juridique.
- Certaines activités, telles que l'Horeca ou la construction, exigent une autorisation obligatoire.
- Vous n'exercez pas une profession incompatible (huissier, avocat, notaire, juge, greffier ou membre de la police judiciaire).

### Vous remplissez ces conditions ? Alors, vous êtes prêt(e) à démarrer votre activité en Belgique !

**Besoin d'aide ?**
**Vous trouverez plus d'informations sur notre site web.**



# Exigences spécifiques pour les professions libérales

**Pour les professions libérales, il n'est pas nécessaire de prouver les connaissances de base en gestion et/ou les compétences professionnelles au guichet d'entreprises.**

La plupart des professions libérales sont toutefois soumises à des réglementations spécifiques qui fixent les conditions de leur exercice. C'est le cas des professions libérales réglementées telles que les architectes, les avocats, les notaires et les médecins.

Ces conditions peuvent notamment être les suivantes :

- Obtention de diplômes spécifiques
- Obligation de formation continue
- Respect d'un code de déontologie
- Contrôle exercé par un organe spécifique (ordre, institut, conseil fédéral, commission ou chambre)

Les professions réglementées sont divisées en quatre domaines : la santé, le droit, la finance et la technique. Vous travaillez dans l'un de ces domaines et avez des questions sur l'obligation de TVA, sur le statut le mieux adapté à votre situation ou sur d'autres sujets ? Les experts de Partena Professional sont là pour vous accompagner dans vos premières démarches.

Les professions libérales non réglementées ne sont pas contrôlées par un ordre, un institut ou une chambre. Elles peuvent être exercées par n'importe qui, même sans formation spécifique. Il est cependant essentiel de disposer des qualifications et références appropriées pour fournir des services de qualité, se faire un nom, attirer des clients et développer son entreprise.

**Vous trouverez plus d'informations par type de profession libérale ici**



# Élaborez votre business plan : la base d'un départ réussi

En tant que starter, vous débordez d'énergie et d'idées. L'étape suivante consiste à les transformer en un plan mûrement réfléchi. Le **business plan**, aussi appelé plan d'entreprise, est votre feuille de route pour une création d'entreprise réussie.

Il vous aide à affiner votre vision et fournit un aperçu convaincant aux investisseurs et partenaires potentiels. Un bon business plan montre comment votre entreprise crée, fournit et conserve de la valeur.

**Rédiger un business plan peut sembler être une étape complexe, mais elle est essentielle pour structurer votre projet et assurer la réussite de votre entreprise.**

Nos coachs vous aident à faire de la rédaction de votre business plan une étape simple, structurée et accessible.

En seulement 6 heures, travaillez avec un coach expérimenté en business plan pour élaborer un plan concret et convaincant. **En savoir plus**.

# Élaborez votre plan financier

Un plan financier n'est pas seulement un outil précieux en termes d'analyse et de stratégie. Il peut, dans certains cas, s'avérer obligatoire lors de la création d'une entreprise. L'obligation d'établir un plan financier dépend de la structure juridique de votre entreprise. Pour certaines sociétés, comme les sociétés à responsabilité limitée (SRL) ou les sociétés anonymes (SA), le plan financier est obligatoire au moment de la création.

Ce plan décrit la trajectoire financière de votre entreprise et sert de carte de visite professionnelle pour les investisseurs et les partenaires. Mais que doit-il contenir exactement et pourquoi est-il si important ?

**Il est en d'autres mots la traduction fiancière par votre expert-comptable de votre business plan.**

# Cherchez des moyens financiers pour votre entreprise

## → RÉUNISSEZ UN CAPITAL DE DÉPART

Vous avez une idée et souhaitez la transposer en une entreprise prospère ? Tout commence par une bonne idée, mais encore faut-il disposer des fonds nécessaires pour la concrétiser. Si les finances ne sont pas votre point fort, pas de soucis, un (expert-)comptable peut vous aider à clarifier votre situation financière.

Un comptable fiable connaîtra parfaitement votre entreprise, vous tiendra au courant des formalités requises et vous conseillera en matière d'investissements. Il pourra également vous aider à préparer un plan fiscal et à remplir votre déclaration d'impôts.

## → COMMENT RÉUNIR LE CAPITAL DE DÉPART ?

Que vous souhaitiez vous constituer un stock, louer des locaux ou créer un site web, la création d'une entreprise coûte de l'argent. Vous ne devez pas forcément investir toutes vos économies dans votre entreprise.

Il existe plusieurs façons de réunir un capital de départ :

### → Fonds propres

En investissant vous-même, vous pouvez réduire vos coûts mensuels et renforcer la confiance des investisseurs. Il est souvent recommandé d'injecter entre 20 % et 40 % de fonds propres.

### → Famille et amis (prêt win-win)

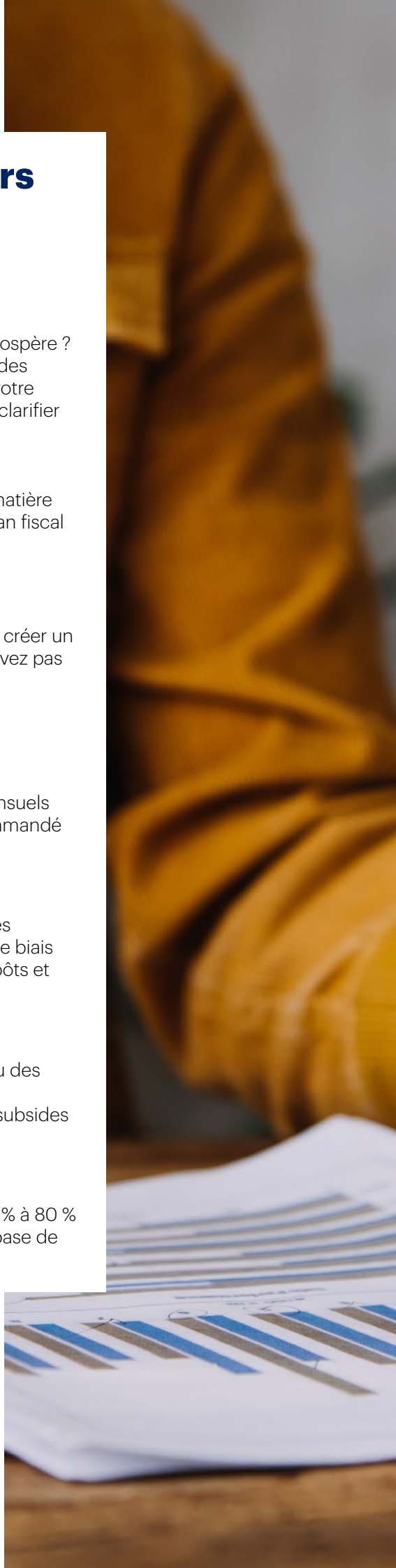
Vous manquez encore de fonds ? Peut-être que des amis ou des membres de votre famille peuvent vous apporter leur aide par le biais d'un prêt win-win, un dispositif qui prévoit des réductions d'impôts et des intérêts pour les prêteurs.

### → Subsides et aides publiques

Vous entrez peut-être en ligne de compte pour des subsides ou des aides publiques.
Notre partenaire Subsiconseils peut vous aider à trouver les subsides appropriés et à soumettre des demandes.

### → Prêts starters auprès de la banque

Un prêt auprès d'une banque peut vous permettre d'obtenir 60 % à 80 % de votre capital. Les banques réaliseront une évaluation sur la base de votre business plan et de votre capacité de remboursement.



➔ **Microcrédit**

Pour ceux qui n'ont pas accès au crédit classique, le microcrédit peut être une solution. Il s'agit d'un prêt d'un montant maximum de 25.000 EUR, souvent destiné à des investissements plus modestes et aux fonds de roulement.

➔ **Investisseurs et actionnaires**

Vous cherchez un partenaire à long terme ?
Attirer des investisseurs peut vous donner la marge financière nécessaire, à condition que vous disposiez d'un business plan solide.

➔ **Crowdfunding**

Le crowdfunding ou financement participatif vous permet de faire appel à un large public et de réunir vos fonds de départ. Il s'agit souvent de plus petits montants par investisseur, mais qui, ensemble, font la différence. Autre avantage : cela vous permet de recueillir immédiatement l'avis des clients et de renforcer votre image de marque.

**La meilleure solution sera souvent une combinaison des options ci-dessus. Choisissez ce qui correspond le mieux aux besoins financiers de votre entreprise.**

**Besoin d'aide ?**
Pour en savoir plus sur la recherche d'un capital de départ, consultez notre site web.

# Ouvrez un compte bancaire séparé

Un compte bancaire séparé vous permettra de voir clairement la différence entre vos dépenses privées et professionnelles. Si vous créez une société, ce compte est même obligatoire et vous devez mentionner le numéro de compte sur tous vos documents commerciaux (tels que les factures et les devis).

- **Entreprise individuelle** : pour une entreprise individuelle, vous pouvez continuer à utiliser votre compte bancaire privé, mais ce n'est pas recommandé.
  - ➔ 1re raison : il est plus facile de distinguer les transactions privées des professionnelles. Cela peut s'avérer utile pour votre propre administration et si le fisc vous demande des explications.
  - ➔ 2e raison : dès que vous effectuez une transaction commerciale (par exemple, le paiement d'une facture) sur votre compte privé, celui-ci sera considéré comme un compte mixte. Le fisc disposera alors d'un droit de regard sur votre compte, ce qui n'est pas le cas pour un compte purement privé.
- **Société** : lorsque vous constituez une société en tant que personne morale, vous devez ouvrir un compte bancaire professionnel séparé. Vous ne pouvez pas utiliser votre compte privé à cet effet.

L'ouverture d'un compte bancaire professionnel est donc la meilleure option dans les deux cas. Pour ce faire, vous aurez besoin de votre numéro d'entreprise grâce auquel vous pourrez demander votre numéro de compte professionnel à la banque.

# Exercer votre profession libérale en tant que personne physique ou société : quel statut choisir ?

Vous pouvez exercer une profession libérale en tant que personne physique ou dans le cadre d'une société. Chaque statut a ses avantages et ses inconvénients.

**Le statut d'entreprise individuelle, ou personne physique**, est le plus fréquent de par sa simplicité : formalités administratives réduites, pas de rédaction des statuts ni de capital minimum, comptabilité simplifiée, faibles coûts de constitution et de fonctionnement.

**Celui-ci vous permet donc de lancer votre activité rapidement et sans lourdeur**, tout en vous faisant assister par un conjoint aidant, voire en embauchant des salariés au besoin.

**Ce statut présente toutefois quelques inconvénients** : votre responsabilité personnelle est engagée et, en cas de difficultés, cela peut vous coûter vos économies. De plus, la fiscalité peut se révéler moins avantageuse que pour les sociétés.

**Même si elle est une activité non commerciale par définition, l'exercice d'une profession libérale peut aussi tout à fait se faire dans le cadre d'une société à forme commerciale.** Plus lourd en termes de procédure, de frais de fonctionnement, cette forme juridique vous permet de vous protéger personnellement et de bénéficier d'une fiscalité plus favorable, mais facilite également d'éventuelles associations ou des transferts de parts.

Vous aurez alors le choix entre **une société coopérative** (qui, comme son nom l'indique, engage également votre responsabilité personnelle) et la **société à responsabilité limitée** (SRL).

**Vous souhaitez des conseils personnalisés sur le statut ou la forme juridique qui correspond le mieux à votre situation ?**

**Nous sommes à votre disposition, contactez-nous.**

# Quels sont les avantages et les inconvénients d'une profession libérale ?

### → AVANTAGES D'UNE PROFESSION LIBÉRALE :

- **Indépendance** : vous avez la liberté d'organiser votre propre travail et de prendre des décisions sans devoir rendre des comptes à un employeur.
- **Satisfaction personnelle** : de nombreux indépendants en profession libérale éprouvent une grande satisfaction personnelle en raison de l'impact direct qu'ils ont sur la vie des autres.
- **Spécialisation** : vous avez la possibilité de vous spécialiser dans un domaine spécifique et de vous établir en tant qu'expert.

### → INCONVÉNIENTS D'UNE PROFESSION LIBÉRALE :

- **Insécurité financière** : comme pour les autres activités indépendantes, il n'y a pas de revenu garanti et vous devez vous constituer votre propre réserve financière.
- **Grande responsabilité** : la responsabilité de la qualité et de l'éthique de votre travail repose entièrement sur vos épaules, ce qui peut être stressant.
- **Réglementation complexe** : les professions intellectuelles sont souvent soumises à des règles juridiques et éthiques strictes, ce qui peut entraîner une lourde charge administrative.

# SE LANCER AVEC PARTENA PROFESSIONAL



## 1ÈRE ÉTAPE
## DEMANDEZ VOTRE NUMÉRO D'ENTREPRISE

Pour enregistrer officiellement votre entreprise, commencez par demander un numéro d'entreprise, via le guichet d'entreprises, auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE). À l'instar du numéro de registre national, votre entreprise a besoin d'un numéro d'entreprise à titre d'identification unique.

Ce numéro permettra aux pouvoirs publics d'identifier votre entreprise et devra être renseigné sur tous les documents officiels (factures, lettres, commandes...).

**Partena Professional peut vous aider : nous nous occupons de l'enregistrement obligatoire et de la demande du numéro d'entreprise.** Vous recevrez votre numéro d'entreprise après votre inscription à la BCE, un registre sécurisé contenant les données de base de toutes les entreprises belges.

À la BCE, vos données sont conservées en toute sécurité afin que les services compétents puissent accéder aux informations dont ils ont besoin concernant votre entreprise sans devoir vous contacter à chaque fois.

**Important !** N'oubliez pas de faire enregistrer toutes vos activités à la BCE, au plus tard le jour où vous démarrez vos activités. Il en va de même pour toute nouvelle activité ou activité supplémentaire que vous entreprenez en tant qu'indépendant.

# 2ÈME ÉTAPE
## ACTIVEZ VOTRE NUMÉRO DE TVA

Plus d'infos

**La fiscalité fait partie intégrante de l'entrepreneuriat. Pour la plupart des starters, cela signifie aussi : demander un numéro de TVA. Celui-ci vous permet de facturer la TVA à vos clients et de récupérer la TVA que vous avez payée.**

Vous pouvez activer votre numéro de TVA via un guichet d'entreprises agréé ou directement auprès du service des impôts.

**Attention : pour les professions libérales, un numéro de TVA n'est pas toujours nécessaire.**

Si vous exercez une profession libérale (comme médecin, dentiste, kinésithérapeute, etc.), vous n'êtes pas toujours assujetti à la TVA. En effet, les prestations à caractère médical ou thérapeutique sont généralement exonérées.

**Mais attention** : si vous proposez aussi des services non thérapeutiques (coaching sportif, bien-être...), ou si vous vendez des produits (par exemple, nourriture pour animaux en tant que vétérinaire), vous devrez activer un numéro de TVA et facturer en conséquence.

Pour toutes les autres activités, il est nécessaire de disposer d'un numéro de TVA, qui doit être activé avant de pouvoir commencer. Sans numéro de TVA, vous ne pourrez pas facturer correctement vos produits ou services.

### ➔ QUEL RÉGIME DE TVA S'APPLIQUE À VOTRE ENTREPRISE ?

Il existe trois régimes de TVA différents, en fonction du chiffre d'affaires annuel de votre entreprise :

- **Régime de la franchise de taxe** : pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 25.000 EUR hors TVA.
- **Déclaration trimestrielle** : pour les entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2.500.000 EUR hors TVA.
- **Déclaration mensuelle** : pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 2.500.000 EUR hors TVA.

**Vous doutez du régime qui vous convient le mieux ?**
N'hésitez pas à consulter votre expert-comptable pour faire le bon choix et démarrer en toute sérénité.



Demandez directement votre numéro de TVA


## Partena Professional : votre partenaire pour toutes les formalités

**Laissez-nous nous occuper des formalités administratives.** Qu'il s'agisse de la demande de votre numéro de TVA ou de votre inscription à la Banque-carrefour des entreprises (BCE), nous réglons tout rapidement et efficacement.

**En collaboration avec votre expert-comptable**, nous veillons à ce que tout soit en ordre dans les moindres détails, afin que vous puissiez vous concentrer pleinement sur votre entreprise.

**Vous voulez être certain(e) de démarrer sans encombre** et de choisir le régime adapté à votre entreprise ? Partena Professional vous accompagne à chaque étape.

# 3ÈME ÉTAPE
# AUTORISATIONS ET ENREGISTREMENTS NÉCESSAIRES POUR LANCER UNE PROFESSION LIBÉRALE

**Lorsque vous lancez une activité en tant que professionnel libéral, il ne suffit pas de vous inscrire à la Banque-Carrefour des Entreprises. Selon vos activités, votre secteur et votre région, des autorisations, enregistrements ou reconnaissances spécifiques peuvent être requis. Voici les principaux éléments à vérifier.**

## → AUTORISATIONS SPÉCIFIQUES À LA PROFESSION

→ **Certaines professions libérales sont réglementées et nécessitent une reconnaissance officielle ou une affiliation à un organisme professionnel.**

**Par exemple :**

- Un **numéro ITAA** pour les experts-comptables et conseillers fiscaux
- Un **numéro INAMI** pour les professionnels de la santé, tels que médecins, dentistes ou kinésithérapeutes
- Une **inscription à un ordre ou une commission**, comme l'Ordre des Architectes ou la Commission des Psychologues

**Sans cette reconnaissance, l'exercice légal de la profession n'est pas autorisé. Il est donc important de se renseigner à temps auprès de l'instance compétente.**

## → AUTRES AUTORISATIONS ET ENREGISTREMENTS IMPORTANTS

Selon la nature de votre activité, d'autres formalités peuvent être nécessaires :

### →Permis d'environnement

Obligatoire si votre activité a un impact sur l'environnement – comme l'horeca, la production ou la gestion des déchets.

### → Enregistrement auprès de l'AFSCA (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire)

Requis pour toute personne qui produit, transforme ou vend des denrées alimentaires.

### → Licence d'exportation

Nécessaire pour l'exportation de biens stratégiques, comme des produits technologiques, pharmaceutiques ou alimentaires.

### → UNISONO

Si vous diffusez de la musique dans un espace accessible au public (salle d'attente, salon, boutique...), vous devez généralement obtenir une licence SABAM et payer une rémunération équitable.

UNISONO est la plateforme commune de la SABAM, la SIMIM et PlayRight.
Grâce à ce guichet unique, vous ne devez plus introduire de demande séparée auprès de chaque société de gestion. Tout se fait en une seule étape, avec une seule facture. Vous respectez ainsi la législation tout en garantissant une rémunération équitable aux artistes, compositeurs et producteurs qui créent la musique.



## FAITES-VOUS ACCOMPAGNER

**Vous n'êtes pas obligé de tout faire seul !**

Chez Partena Professional, nous vous aidons à identifier et à obtenir les autorisations dont vous avez besoin. Même si vous oubliez une étape, nous sommes là pour la repérer avec vous et la régler rapidement.

**Vous souhaitez savoir quelles sont les démarches nécessaires pour votre situation ?**
**Contactez nous ou prenez rendez-vous dans l'une de nos agences**

# 4ÈME ÉTAPE
# AFFILIATION À UNE CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES

**En tant qu'indépendant, vous êtes responsable de votre propre sécurité sociale. Cela signifie que vous êtes tenu de payer des cotisations de sécurité sociale et de vous affilier à une caisse d'assurances sociales. Ces cotisations vous permettront de bénéficier d'une protection de base pour vous et votre famille.**

## ➔ FACILITEZ-VOUS LA VIE AVEC PARTENA PROFESSIONAL

Partena Professional dispose d'une caisse d'assurances sociales qui vous aide à gérer efficacement votre sécurité sociale et à respecter vos obligations légales. Nous veillons en outre à l'optimisation de vos cotisations. S'affilier à la caisse d'assurances sociales de Partena Professional, c'est s'assurer que tout est en règle, sans charges administratives supplémentaires.

## ➔ EN QUOI CONSISTENT LES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ?

Si vous êtes indépendant à titre principal, les cotisations de sécurité sociale vous donnent droit, à vous et à votre famille, à une protection de base, et notamment aux prestations suivantes :

- **Allocations familiales avec Parentia** : aide mensuelle pour vos enfants jusqu'à l'âge de 25 ans.
- **Allocation de maternité, allocation de paternité et allocation de naissance** : soutien financier lors de la naissance d'un enfant.
- **Assurance maladie-invalidité** : couverture des frais médicaux et revenu de remplacement en cas d'incapacité de travail.
- **Pension légale** : droit à une pension de retraite après votre carrière d'indépendant(e).
- **Assurance faillite** : protection et allocation en cas de faillite, vous permettant de continuer de bénéficier des allocations familiales et de l'assurance maladie pendant 12 mois.

## ➔ COMMENT S'AFFILIER ?

En tant qu'indépendant, vous devez vous affilier à une caisse d'assurances sociales, qui percevra vos cotisations sociales pour l'État et vous aidera à gérer votre dossier social. Vous trouverez sur cette page tous les détails concernant l'affiliation à une caisse d'assurances sociales et ce que cela signifie pour vous.

**Affiliez-vous ici !**

# 5ÈME ÉTAPE
## COUVREZ-VOUS : LES ASSURANCES POUR INDÉPENDANTS

**Les indépendants disposent d'une protection sociale plus limitée que les salariés. C'est pourquoi, en tant qu'entrepreneur, il est essentiel de prendre votre protection sociale en main. Souscrire des assurances adaptées vous permet de protéger efficacement votre entreprise, vos proches et vous-même face aux imprévus.**

Le gouvernement vous encourage également à renforcer votre protection sociale. Si vous démarrez une activité d'indépendant, vous êtes tenu de souscrire certaines assurances obligatoires. À cela s'ajoutent des assurances complémentaires, non obligatoires mais fortement recommandées pour bénéficier d'une couverture optimale. Pensez également à optimiser et renforcer votre pension legale.

### ➔ ASSURANCES OBLIGATOIRES

Vous devez souscrire certaines assurances légales selon votre secteur d'activité :

- **Assurance responsabilité civile professionnelle** : elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels occasionnés suite à une faute professionnelle intellectuelle.
- **Assurance accident de travail** (uniquement obligatoire si vous avez des employés) : elle couvre la perte de revenu et les frais médicaux suite aux accidents sur le lieu de travail ou sur le trajet domicile-lieu de travail.
- **Assurance responsabilité civile auto** : si vous possédez des véhicules professionnels.
- **Assurance responsabilité civile objective incendie et explosion** : obligatoire si vous exploitez un lieu accessible au public.

Il est important de souscrire ces assurances obligatoires, non seulement pour vous conformer aux exigences légales, mais aussi pour vous protéger en cas de mise en cause éventuelle de votre responsabilité.

### ➔ ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES RECOMMANDÉES

- **Assurance incendie** : couvre les dégâts par le feu, la foudre, les eaux et la tempête.
- **Assurance perte d'exploitation** : donne droit à une indemnisation financière en cas de période improductive suite à une perte d'exploitation. Elle permet de couvrir les frais fixes et d'absorber la perte de chiffre d'affaires.
- **Assurance responsabilité civile exploitation** : vous couvre si l'un de vos travailleurs cause des dommages à un tiers dans l'exercice de son activité professionnelle. Elle vous protège en cas de demandes d'indemnisation de tiers.
- **Assurance revenu garanti** : vous donne droit à un revenu de remplacement en cas d'incapacité de travail. Elle vous garantit une stabilité financière en cas de maladie ou d'accident.
- **Assurance vie** : pensez long terme avec une assurance vie classique ou une assurance décès. Cette assurance constitue une sécurité financière pour vos proches.

Le choix de vous couvrir contre tous les risques potentiels relève bien entendu de votre responsabilité... et de vos finances. Gardez toutefois à l'esprit qu'une couverture sociale composée avec soin est un bon moyen de réaliser une optimisation fiscale intéressante.



**En savoir plus**

## → PENSIONS

En tant qu'indépendant, il est indispensable de compléter votre pension légale, car celle-ci ne vous permettra pas de conserver votre niveau de vie en fin de carrière.

Il existe différentes options pour compléter votre pension :

- **La pension libre complémentaire pour indépendants (PLCI)** fait partie des options les plus intéressantes proposées aux indépendants pour se constituer une pension complémentaire. Le principe est simple : chaque année, vous payez une prime pour vous constituer un capital-pension. C'est vous qui déterminez le montant que vous mettez de côté pour financer votre future pension ou pour vous assurer une rémunération en cas d'inactivité.
- **L'engagement individuel de pension (EIP)** constitue une solution intéressante pour les indépendants en société, tels que les dirigeants d'entreprise indépendants. L'EIP vous permet de constituer une pension complémentaire dont les primes sont financées par votre société, et non par vous personnellement. En outre, cet EIP peut être combiné avec une pension libre complémentaire pour indépendants (PLCI) afin d'optimiser la constitution de votre pension.
- **La convention de pension pour travailleurs indépendants (CPTI)** s'adresse aux indépendants non établis en société, comme les entreprises individuelles et les conjoints aidants. Il s'agit d'un complément à la PLCI.
- **La PLCI INAMI** est un régime de pension complémentaire qui s'adresse spécifiquement aux professions médicales.

Des choix éclairés vous permettront de vous constituer une pension confortable.

### E-FACTURATION OBLIGATOIRE À PARTIR DE 2026 : COMMENCEZ DÈS MAINTENANT !

**À partir du 1er janvier 2026, la facturation électronique (ou e-facturation) sera obligatoire pour la plupart des entreprises belges.**

Cela signifie que les factures devront être expédiées et réceptionnées par voie numérique via le réseau Peppol, une plateforme sécurisée permettant de limiter les erreurs et de prévenir la fraude à la facture.

Pour les starters, commencer au plus tôt avec l'e-facturation offre des avantages considérables : efficacité administrative, gain de temps et accès à un avantage fiscal de 120 % de déductibilité sur les logiciels et les conseils en matière de facturation électronique.

En commençant dès maintenant, vous serez non seulement préparé à cette obligation, mais tirerez aussi le meilleur parti de votre investissement.

**Plus d'informations**





# Vous êtes prêt(e) à franchir le pas ?

Que vous optiez pour une entreprise individuelle ou une société, vous trouverez chez Partena Professional la solution idéale pour démarrer votre activité de façon 100 % numérique, avec l'accompagnement personnalisé de nos experts.

Vous pourrez ainsi vous lancer comme entrepreneur rapidement et en toute sérénité.

**Prenez rendez-vous :**
Réservez un appel vidéo, un appel téléphonique ou rendez-nous visite dans l'un de nos guichets d'entreprises.

# La Fast Lane de Partena Professional : devenez indépendant en 3 minutes

**Notre Fast Lane est la plateforme en ligne idéale pour créer votre entreprise à vitesse record :**

- **100 % digital :** depuis votre canapé, à tout moment de la journée
- **Ultra-rapide :** en seulement 3 minutes
- **Conviviale :** des étapes intuitives, des questions simples
- **Complète :** inscription immédiate à la Banque-Carrefour des Entreprises, numéro de TVA et affiliation à la caisse d'assurances sociales de Partena Professional

**Découvrez la Fast Lane de Partena Professional**

# Vous n'êtes pas encore tout à fait prêt(e) à vous lancer ?

DreamsLab by Partena Professional

**Vous rêvez de démarrer votre propre entreprise, mais ne savez pas par où commencer ?**

**Le programme Dreams Lab de Partena Professional offre le support idéal pour donner vie à votre future entreprise.**

Grâce à l'accompagnement de professionnels expérimentés, vous bénéficiez d'un coup de pouce à chaque étape de votre parcours.

Que vous ayez simplement une bonne idée ou un concept déjà bien élaboré, nous sommes là pour vous aider.

Ensemble, nous construirons l'entreprise de vos rêves !

**Découvrez le Dreams Lab**